

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUITIÈME (488^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 21 MAI 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-12009

Modification à la Politique relative aux organismes statutaires et à la régie interne

ATTENDU l'article 3.4.2 de la Politique relative aux organismes statutaires et la régie interne relatif à la composition de la Commission des études, de la recherche et de la création;

ATTENDU la demande adressée par le Comité exécutif du Mouvement des associations générales étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi (MAGE-UQAC) à l'effet de revoir la représentativité des étudiants au sein de la Commission des études, de la recherche et de la création;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur proposition de Mme Cynthia Harvey, appuyée par Mme Catherine Laprise, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

D' approuver la modification proposée à l'article 3.4.2 de la Politique relative aux organismes statutaires et à la régie interne, telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 22 mai 2019